



## Rapport d'activités 2016



**La COMMISSION D'INFORMATION ET DE SUIVI est un organe de concertation et de dialogue mis en place par :**



Présidence: René Longet, Expert en développement durable, Genève  
Secrétariat: Kathrin Gschwind, Office de l'environnement du canton du Jura, St-Ursanne

<p style="text-align: center;"><b>Assainissement de la Décharge industrielle de Bonfol (DIB) Commission d'Information et de Suivi (CIS)</b></p>
---

## Rapport d'activités 2016

La Commission d'Information et de Suivi (CIS) de l'assainissement de la Décharge industrielle de Bonfol **s'est réunie**, de même que les années précédentes, **à quatre reprises**, en l'occurrence les 11 mars, 3 juin, 21 septembre et 2 décembre. La rencontre de juin s'est à nouveau tenue à Pfetterhouse, sur invitation de M. le Maire J.-R. Frisch, vice-président de la CIS, et a été précédée d'une visite du site de la DIB. Les autres réunions ont eu lieu à Delémont.

**L'événement majeur de l'exercice 2016 a été la fin de l'excavation des déchets contenus dans la décharge. Commencée en avril 2010, l'opération d'extraction et d'évacuation s'est en effet terminée le 29 août 2016 sans incidents particuliers, sinon l'explosion de juillet 2010 qui avait entraîné un arrêt du chantier de dix mois.**

Lors de sa séance du 11 mars, la Commission reçut la visite du nouveau ministre de l'Environnement du Canton du Jura, M. David Eray, qui se trouve être le 4<sup>e</sup> titulaire à occuper cette fonction depuis la fondation de la Commission. Voici le contenu de son adresse : *«Comme nouveau Ministre de l'environnement, j'ai le plaisir de venir vous saluer ce matin à l'occasion de votre 63<sup>e</sup> réunion que vous tenez ici dans ce bâtiment. Je suis particulièrement fier de vous accueillir dans mes murs.*

*Même si la fin de l'excavation des déchets chimiques pointe son nez, soit dit en passant 55 ans après l'arrivée du premier camion de déchets bâlois, l'assainissement de la DIB compte parmi les dossiers clés de mon Département. Vous qui suivez ce projet, pour certains depuis de nombreuses années, vous le savez certainement mieux que moi, les acteurs de cette entreprise hors du commun ont souvent dû procéder à un savant dosage d'ingénierie technique et d'ingénierie humaine pour relever les défis rencontrés, qu'ils soient techniques, environnementaux, sociétaux, juridiques ou encore financiers.*

*Dès mon entrée en fonction, j'ai tenu à rencontrer les acteurs principaux de ce dossier hors norme. Aujourd'hui, avec votre Commission, j'aurai bouclé la boucle des organismes liés à la DIB. Pour moi, la CIS constitue un modèle novateur de participation. En faisant se côtoyer toutes les composantes intéressées au projet, en permettant aux représentants des milieux écologistes les plus exigeants comme Greenpeace d'interpeller directement les représentants de la chimie ou de l'Autorité cantonale, tout ceci en présence des représentants des Autorités locales et des collectivités françaises, j'estime que la CIS a apporté une plus-value déterminante au bon déroulement du projet.*

*Pour illustrer mon propos, je dirais que si l'aspect technique du projet est traité par les spécialistes et les experts, l'aspect humain est en quelque sorte réglé autour de cette table. Je tiens donc à vous remercier sincèrement pour votre participation. J'en profite pour remercier Monsieur René Longet, qui préside la Commission depuis sa création en 2001 et qui a toujours su trouver les bonnes recettes pour avancer, même si ce ne fut pas toujours facile.*

*J'en profite également pour remercier Mme Gschwind, qui se dévoue sans compter pour assurer la gestion administrative et le secrétariat de la Commission. Comme je l'ai mentionné au début de mon propos, l'assainissement touche à sa fin. Si mes données sont exactes, il reste 7 à 8'000 tonnes de déchets chimiques à excaver sur les 190'000 tonnes qui, à la fin, auront pris le train pour être incinérés en Allemagne ou en Belgique. Néanmoins et à l'exemple des lentilles sableuses, il reste encore bien des points ouverts à régler dans ce projet. Vous allez toute à l'heure être informés en détails de l'état précis d'avancement du chantier. »*

## 1.- Rôle et fonctionnement de la Commission

**Instituée en 2001** dans le sillage de l'accord-cadre entre le Canton et bci Betriebs-AG (bci)<sup>1</sup>, la **Commission est la seule instance à réunir toutes les parties concernées par le projet**, institutionnelles et de la société civile, suisses et françaises, et de tous les niveaux territoriaux : communes, Canton, départements, régions, États. En cela, elle constitue une innovation qui sera utile à d'autres projets complexes et d'une certaine importance.

**Assurant une information régulière à ses membres, elle garantit la transparence du processus et soutient l'objectif de l'assainissement final avec un haut standard environnemental et social. Elle fonctionne en toute indépendance et ses membres disposent du droit de poser toute question en relation avec le projet et de recevoir une réponse appropriée ;** en-dehors de ses réunions, elle est tenue informée des faits marquants.

Ses membres s'appliquent à eux-mêmes le principe de transparence et **se comprennent comme partenaires loyaux dans l'exercice de leurs missions respectives**. Le financement de la Commission est assumé par bci dans le cadre de ses engagements. Au fil des ans, **la Commission s'est adjointe de nouveaux membres**, passant de 16 organisations et entités à l'origine à 26 actuellement. Depuis fin 2007, ses séances font l'objet d'une prise de vues. Ces enregistrements sont conservés par l'Office de l'environnement du Canton et seront rendus accessibles ultérieurement.

Le site [www.cis-bonfol.ch](http://www.cis-bonfol.ch) rend accessible la documentation et les procès-verbaux des séances. On peut également y télécharger gratuitement le film de 26 minutes «C'est arrivé près de chez nous» réalisé sur mandat de la Commission et financé par la Confédération Suisse, le Canton, bci Betriebs-AG, le Collectif Bonfol<sup>2</sup> et la Commune de Bonfol.

Le film retrace les étapes de la mise en place de la décharge industrielle de Bonfol, puis de son assainissement et situe ces problématiques dans leur contexte. Car les décharges dans le monde sont nombreuses<sup>3</sup>, les soucis des riverains semblables, les assainissements controversés, les enjeux techniques, juridiques et financiers importants. «C'est arrivé près de chez nous» conclut sur notre rapport aux

<sup>1</sup> Pour le texte de l'accord, voir : <https://www.jura.ch/DEN/ENV/Decharge-industrielle-de-Bonfol-DIB/Accords-et-conventions.html>

<sup>2</sup> Comprenant Pro Natura Jura, Greenpeace en Suisse, WWF Jura, Unia, Demeter Suisse, Les Verts de Franche-Comté.

<sup>3</sup> Dont plusieurs milliers, nettement plus petites certes, en Suisse (cf. interview de Mme Wermeille, cheffe de la section sites contaminés à l'OFEV, Berne, Newsletter bci n° 8, juillet 2013, <http://www.bci-info.ch/Media,Newsletter?lang=fr&nid=90>)

déchets et à la chimie et nous questionne sur notre capacité à parvenir à une «chimie propre».

Enfin, suite à la parution, fin 2014, de «**Maudite décharge, Histoire d'un site contaminé et de son assainissement à la frontière franco-suisse**» de M. José Ribeaud, la Commission a décidé de présenter cet ouvrage à des fins d'information sur son site Internet, où les commentaires sont ouverts sur [cib@jura.ch](mailto:cib@jura.ch).

## 2.- Modifications survenues dans la composition de la Commission

Deux modifications dans la composition de la Commission sont à signaler pour l'année sous revue. En effet, lors de sa réunion du 3 juin à Pfetterhouse, la Commission a pu accueillir la nouvelle Sous-Préfète d'Altkirch, Mme Marie-Claude Lambert, en remplacement de M. Sébastien Cecchi. **La Commission lui souhaite une cordiale bienvenue et adresse ses vifs remerciements à M. Cecchi pour son active contribution. Et à fin 2016, M. Damien Kurc, chef de projet et responsable environnement chez bci a quitté bci** et de ce fait la Commission dont il était membre suppléant. La Commission salue son grand engagement et professionnalisme et lui souhaite le meilleur pour la suite de ses activités.

## 3.- Avancement du projet d'assainissement

Durant l'année 2016, les travaux d'excavation ont progressé comme prévu et à **une moyenne hebdomadaire de plus de 800 tonnes de déchets excavés, préparés, conditionnés en conteneurs et évacués par voie ferrée vers les sites d'incinération**. Jusqu'au 29.8.2016, date de la fin de l'excavation, 26'875 tonnes de matériaux de déchets ont été évacués du site en 2016.

Après l'extraction des déchets, les aires de stockage intermédiaire se trouvant dans la halle de préparation devaient encore être vidées des déchets qu'ils contenaient. Le 30 septembre, les derniers déchets extraits du site ont été mis en container, et le 28 octobre, il ne restait plus aucun sol contaminé dans la halle. Les derniers éléments de sols contaminés, venant de la zone noire ont été mis en container le 30 novembre en vue de leur élimination. Lors des déconstructions, des nouveaux matériaux de sol contaminés devront sûrement être déplacés, analysés et éliminés dans les règles de l'art.

### Progression de l'évacuation des déchets

La quantité totale de déchets spéciaux excavés et incinérés depuis le début des opérations en 2010 était au 31.12.16 de 202'561 tonnes, dont 116'579 tonnes depuis le début de l'étape 2 en novembre 2013. Ces matériaux ont pour la plus grande partie été traités par l'usine d'incinération de déchets spéciaux HIM<sup>4</sup> (Biebesheim, Allemagne).

Quant aux matériaux argileux de l'encaissant et du couvercle, ils ont été traités thermiquement soit chez ATM (NL), soit en cimenterie en Suisse. Le premier cas

---

<sup>4</sup> Hessische Industriemüll GmbH, aujourd'hui HIM, voir <http://www.him.de/ueber-uns.php/Geschichte/?PHPSESSID=s7i3tos928kd992hj9jtuqgr>

concerne les **matériaux moyennement contaminés** (partie de l'ancien couvercle et de la lentille sableuse contaminée sud, soit 12'561 tonnes), le second **ceux faiblement contaminés**, en provenance principalement de l'ancien couvercle et du décapage de l'encaissant, soit 77'551 tonnes.

Ces plus de 200'000 tonnes sont constituées des 114'000 t de déchets déposées selon les bulletins de livraison de l'époque, des matériaux des digues argileuses aménagées durant l'exploitation ainsi que d'une partie des couvercles. Le recours aux pelles télécommandées, moins précises à manipuler, a aussi augmenté le tonnage excavé.

**Comme mentionné ci-dessus, la fin de l'excavation des déchets marque une étape majeure de ce projet particulièrement complexe. La Commission tient à relever qu'à part l'explosion sur le site, survenue trois mois après le début de l'excavation des déchets, l'ensemble s'est déroulé à la pleine satisfaction des parties.**

**Elle souhaite exprimer ses félicitations et remerciements au maître d'ouvrage, bci, pour la conception et la conduite du chantier, aux autorités cantonales de surveillance et d'autorisation, ainsi qu'à toutes les parties prenantes dont le professionnalisme et l'esprit critique et constructif ont concouru à cette réussite.**



*Un des derniers conteneurs de déchets chimiques quitte la halle de préparation. Le directeur de bci Betriebs-AG, Michael Fischer, le ministre de l'environnement du Canton du Jura, David Eray, le maire de Bonfol, Fernand Gasser, (de gauche à droite) se réjouissent de la fin de l'excavation des déchets.*

L'assainissement de la DIB constitue une page importante de l'histoire du Canton du Jura, lequel a relevé le défi de piloter l'assainissement de ce site ; le Jura peut être fier d'avoir réussi à faire converger les acteurs de deux pays, de territoires et de niveaux différents, des ONG et de la chimie bâloise. Il y a certes eu des moments sensibles,

mais le projet restera une référence et une réussite à laquelle tous les acteurs peuvent se targuer d'avoir contribué.

### **Les lentilles sableuses contaminées**

Une fois la question de la partie argileuse de l'encaissant réglée, les zones sableuses enclavées dans le sol représentent le risque résiduel le plus grand, notamment eu égard aux possibilités de migration de polluants dans le système hydrologique régional. Ces lentilles sableuses sont situées entre 6 et 10 m de profondeur et s'étendent dans un cas sur une centaine de mètres.

L'eau polluée de la décharge (lixiviat) a été imbibée ou en contact avec le corps solide et l'eau dans les lentilles sableuses. Si le sable contenu n'est que faiblement pollué, la pollution de l'eau qu'elles contiennent est parfois importante ; les observations montrent toutefois que le système est imperméable vers le bas et que les eaux qui l'alimentent aujourd'hui ne peuvent provenir que de la surface. Toute garantie doit être donnée que ces lentilles ne suscitent pas de dépassement des valeurs limites environnementales sur le court, moyen et long terme.

#### *Le cadre juridique*

Le traitement de ces zones contaminées a été explicitement prévu dans l'autorisation de 2008 du Canton ; son article 29 précise que la « *gestion des zones sableuses (excavation, étanchéification, éventuelles mesures favorisant la (bio-)dégradation des polluants in situ, etc.) [qui] sera décidée au cas par cas* ». D'entente avec les autorités, il avait été convenu d'attendre la fin de l'excavation des déchets pour étoffer les connaissances sur ces corps sableux. Une fois les déchets évacués, il devient en effet plus aisé et aussi moins risqué d'étudier ce milieu.

La Convention du 11 janvier 2008<sup>5</sup> passée entre bci et le Canton d'une part, la Fondation Edith Maryon et Greenpeace Suisse d'autre part, prévoit des analyses par screenings des eaux de la nappe phréatique et des lixiviats sous la conduite et selon les méthodes du Prof. Oehme. Elle précise également des conditions mises à la remise en état du site, au traitement et au suivi de la qualité de l'air, à l'analyse de l'eau, de l'air et des sols et quant à la publication des données prélevées. Elle complète les dispositions légales applicables et prévoit en son article V que « *Greenpeace devra être consulté sur chaque décision (...) concernant les points faisant l'objet de la présente convention* ». A plusieurs reprises, la Commission a rappelé que cette Convention accordait des droits, en ajoutant qu'il convenait de les exercer sans complications excessives et dans un esprit constructif.

Pour bci, la consultation qu'elle prévoit se limite aux analyses par screening de l'encaissant, alors que pour Greenpeace, le champ est plus large. Toutefois, bci a accepté d'inclure dans le processus couvert par la Convention, sans se sentir juridiquement obligée de le faire, la question des lentilles sableuses, par ailleurs indéniablement éléments de l'encaissant. Dans ce cadre, une séance réunissant

---

<sup>5</sup> Pour le document complet : <https://www.jura.ch/DEN/ENV/Decharge-industrielle-de-Bonfol-DIB/Accords-et-conventions.html>

Greenpeace, bci et le Canton ainsi que les experts mandatés a eu lieu le 8 février 2016.

Le projet pilote de traitement de la lentille sableuse sud par injection d'un oxydant y a notamment été évoqué. Les représentants de Greenpeace ont considéré que les données à disposition ne permettraient pas une connaissance suffisante de l'état de cette lentille sableuse. De plus, l'oxydant employé ne serait pas apte à traiter certaines des substances présentes et ne se diffuserait pas suffisamment dans la lentille. D'autres séances de suivi ont eu lieu par la suite entre Greenpeace, bci, le Canton et les experts de la matière, le 15 juin et le 16 novembre 2016.

### *Etat général des lentilles sableuses contaminées*

Dans la partie nord de la décharge, depuis que les déchets ont été excavés, les eaux de la lentille sableuse se sont mises à s'écouler, suivant le gradient hydraulique, en direction de l'encaissant ; quand celui-ci sera remblayé, les niveaux hydrauliques devraient toutefois s'équilibrer. Leur teneur en sels mesurée par leur conductivité électrique décroît, ce qui signifie que la charge polluante refluant vers l'encaissant vidé est en diminution. A l'occasion de la dernière séance bci/canton/ONG, tenue le 16 novembre 2016, l'expert de Greenpeace, M. Walter Wildi, a demandé d'ajouter la pluviométrie aux paramètres, afin d'examiner s'il y a corrélation entre les pluies et les niveaux piézométriques.

Cette diminution des teneurs en matières polluantes est peut-être aussi due au fait que la lentille sableuse ne libère que très progressivement les substances qui s'y sont accumulées. bci a dès lors essayé d'accélérer cette libération en injectant 3-4'000 litres d'eau propre par jour destinés à augmenter le lessivage pour arriver à sortir un maximum de contaminants. L'autre but est d'avoir plus d'informations sur ces écoulements, de s'assurer que le système est fermé et que, en cas d'injection d'eau, celle-ci ne peut revenir qu'en direction de la décharge. Les premiers résultats montrent que les débits récoltés dans l'encaissant ont à nouveau augmenté et, a priori, les concentrations à nouveau baissées : le phénomène de dilution fonctionne.

Un des enjeux est de déterminer avec précision l'étendue des volumes pollués, la nature des polluants et les risques de percolation dans le système hydrologique. Vu que les teneurs et la nature des polluants des deux lentilles sont différentes, les méthodes d'assainissement retenues pour l'une ne seront pas forcément applicables à l'autre.

S'agissant des méthodes applicables, en plus de l'oxydation chimique in situ (ISCO), testée au 1<sup>er</sup> semestre 2016, il y a le lessivage des sables in situ et l'excavation. Cette dernière, même partielle, impliquerait des travaux considérables et coûteux ; notons toutefois qu'en 2015, 1'200 t de matériaux de sol contaminés avaient déjà été extraits de la lentille sud pour être traités thermiquement.

Dans tous les cas de figure, le traitement de ces lentilles ne nécessite pas le maintien d'une halle confinée. Si des matériaux sableux contaminés devaient être excavés, ils iraient en cimenterie ou dans une installation de traitement thermique des sols ; la halle des sols suffirait pour effectuer le stockage et le tri et pourrait être conservée à cette fin. Il serait aussi possible de travailler sous abris mobiles.

### *La zone sud*

Fin janvier 2016, un essai ISCO a été effectué avec l'injection de 9 m<sup>3</sup> d'une solution de persulfate sans activation, conformément aux recommandations de l'expert du Canton, le Prof. Hunkeler. L'objectif de cet essai était d'acquérir des informations sur le comportement de la lentille et les possibilités de traitement applicables. La nécessité d'un traitement ou non sera étudiée ultérieurement.

Les premiers résultats sont globalement positifs et on constate une réduction de la charge polluante dans les eaux sortant de la lentille sableuse. Toutefois, si le persulfate dégrade bien les anilines, les chlorobenzènes et les éthènes chlorés, ce n'est pas le cas pour le 1,1,2,2-tétrachloréthane par exemple. Il existe cependant différentes manières d'optimiser ce type d'approche, notamment en changeant l'oxydant, en l'activant avec du fer par exemple ou en étant dans un milieu basique - sachant aussi que le fait de changer l'oxydant peut créer d'autres problèmes.

Comme cela avait été évoqué, la solution n'a pas non plus pénétré la lentille dans son ensemble et la durée de contact n'a pas été suffisante<sup>6</sup>. A ce stade, il n'est pas possible de dire dans quelles proportions les charges polluantes présentes dans la lentille sud pourraient être résorbées par cette méthode.

### *La zone nord*

Entre février et avril 2016, des sondages puis des forages ont été effectués dans la lentille nord, plus profonde, pour en préciser le périmètre et le degré de contamination. Il est apparu que la lentille présente deux sorties dans l'encaissant, ou plutôt qu'il existe deux lentilles. Les substances principales rencontrées sont les anilines et les chlorobenzènes, lesquelles répondent bien à une oxydation avec du persulfate. Puis 17 sondages complétés par des prélèvements d'échantillons solides ont été réalisés. Il apparaît que les contaminations sont faibles mais réparties sur une bonne partie de la lentille.

En octobre-novembre 2016, des traceurs ont été injectés dans un des puits d'observation présentant des contaminations afin de déterminer le comportement hydraulique des piézomètres. Une autre injection d'eau a eu lieu en novembre pour pousser les eaux polluées en direction de la halle.

Les résultats des deux approches mentionnées (début et fin 2016) doivent encore être validés par l'autorité cantonale, qui a, dans le cadre de ses campagnes de haute surveillance, effectué ses propres prélèvements. Le rapport intermédiaire relatif aux investigations dans la lentille sableuse nord a été publié en septembre 2016<sup>7</sup>. Les investigations relatives à la lentille nord devraient se poursuivre toute l'année 2017 encore. Toutefois, des surfaces de l'encaissant où se situe l'extrémité de la lentille sous la halle devait encore faire l'objet d'un décapage dans le cadre de l'atteinte des objectifs d'assainissement.

---

<sup>6</sup> Le rapport complet d'analyse est disponible sur <http://www.bci-info.ch/Info,Fact%20Sheets%20et%20Rapports?lang=fr>

<sup>7</sup> <http://www.bci-info.ch/Info,Fact%20Sheets%20et%20Rapports?lang=fr>



## Les analyses de l'encaissant

Le secteur sud avait fait l'objet d'un remblayage provisoire à l'automne 2015, préservant l'accessibilité de la lentille sableuse. Le feu vert pour un remblayage final, qui aura un impact sur les conditions de l'équilibre hydraulique, pourra être donné seulement quand on sera sûr que les zones sableuses ne présentent plus de risque pour l'environnement.

Le Canton doit encore valider l'atteinte des objectifs d'assainissement pour l'encaissant au nord. La procédure d'analyse est très précise avec la prise d'échantillons par carottage jusqu'à un mètre de profondeur. Les résultats doivent encore être vérifiés par l'autorité cantonale. Les analyses par screening de l'encaissant (selon la Convention mentionnée plus haut) doivent notamment encore être réalisées par bci. Ce n'est qu'ensuite que le remblaiement pourra être autorisé, toujours sous la réserve de laisser l'accès aux zones sableuses.

## 4. - Suivi de l'environnement et de la santé des travailleurs

### Suivi environnemental

#### *Rappel de l'organisation*

Pour toute la durée du chantier, l'Autorité cantonale a demandé à bci la mise en place d'un **Suivi environnemental de réalisation** (SER). Tous les contrôles et analyses sont transmis à l'Office cantonal de l'environnement et rendus publics sur le site Internet de bci, à travers les Rapports intermédiaires du Suivi environnemental de réalisation (RISER), portant notamment sur les eaux souterraines, celles de la STEP et l'air<sup>8</sup>.

bci est responsable de la mise en œuvre du **Concept de surveillance et de sécurité** (CSS)<sup>9</sup>. Mis en place par bci et validé par le Canton et ses experts du CHYN (Centre d'Hydrogéologie de l'Université de Neuchâtel), **ce concept évolutif** fixe les paramètres à analyser, l'implantation des points de contrôle et la périodicité des prélèvements.

Quelque 50 substances (molécules chlorées, éthers, anilines, aromatiques nitrés, etc...) sont suivies dans le cadre de la surveillance des eaux souterraines et de surface sur 75 points de mesure. bci effectue une campagne rapprochée de surveillance des eaux souterraines toutes les deux semaines, une petite campagne tous les deux mois et une grande campagne sur la totalité des points de mesure tous les huit mois.

**Le Canton procède de son côté à des campagnes de contrôle des eaux** dont les résultats sont publiés sur son site Internet<sup>10</sup>. Aujourd'hui, **ce suivi est axé sur l'analyse chimique**. Il n'est pas prévu de suivi hydrobiologique, mis à part les analyses IBCH (indice de qualité biologique) et le contrôle des poissons de la Vendline à travers des analyses faites dans un autre contexte. Le Canton se réserve le droit d'adapter son programme de haute surveillance.

S'agissant des **substances émises par l'installation de traitement de l'air** des halles, une analyse continue par FID (détecteur à ionisation de flamme, qui mesure le

<sup>8</sup> <http://www.bci-info.ch/Info,Fact%20Sheets%20et%20Rapports?lang=fr>

<sup>9</sup> <http://www.bci-info.ch/Info,Fact%20Sheets%20et%20Rapports?lang=fr>

<sup>10</sup> <http://www.jura.ch/DEN/ENV/Decharge-industrielle-de-Bonfol-DIB/Role-du-Canton/Surveillance.html>

carbone total des substances organiques) permet de donner une préalerte en cas de dépassement. 4 screenings GC-MS quotidiens permettent une évaluation quantitative des composés émis ; il se passe généralement moins d'une semaine entre la prise d'échantillons et l'obtention des résultats. **L'Autorité cantonale procède également à des contrôles de la qualité de l'air rejeté.**

Quant aux **mesures d'immissions**, elles permettent de vérifier que la qualité de l'air aux alentours de la DIB n'est pas impactée par les émissions de la cheminée ou toute autre activité sur le site. A cet effet, des capteurs installés sur 4 stations autour de la décharge en fonction des vents dominants sont régulièrement relevés depuis 2008. **Pour permettre de juger de l'évolution de la situation, bci a fait des mesures de l'état initial depuis 2008 jusqu'au démarrage de l'assainissement.**

Il a été également précisé **que la surveillance des eaux de surface, de la nappe phréatique et des sources ne s'arrêtera pas à la fin de l'assainissement, mais se poursuivra au minimum pendant 10 ans.** L'autorité attend à ce sujet de bci une proposition de programme pour le suivi post-assainissement.

### *Résultats du suivi environnemental en 2016*

#### Station d'épuration DIB (STEP)

La STEP a montré un bon fonctionnement général et un rendement élevé. Suite à l'arrêt du traitement des lixiviats sur place (ils sont désormais collectés pour être traités chez ProRhenò à Bâle), le démantèlement de la phase anaérobie a été effectué début 2016, avec une revalorisation d'environ 500 tonnes de gravier à l'aide d'une installation de lavage située dans le canton.

#### Surveillance des eaux de l'environnement

Les valeurs ont été stables sur toute l'année<sup>11</sup> et comme chaque année, une grande campagne d'analyse a été menée, en l'occurrence courant septembre<sup>12</sup>. Concernant l'étang technique «Mickey», la qualité des eaux mesurée est également dans la norme. La campagne de haute surveillance du Canton prévue également en septembre a été reportée, vu la fermeture du laboratoire d'analyse cantonal au profit du secteur privé.

#### Installation de traitement de l'air (ITA)

Sur l'année 2016, les valeurs limites d'émission à la cheminée sont restées basses, et les exigences de l'OPair ont été respectées en permanence. Une maintenance préventive avec burn-out a eu lieu pendant l'arrêt des fêtes de fin d'année 2015-2016 et un remplacement du charbon actif (60 tonnes) en mars.

Lors de sa séance de septembre, la Commission a pris connaissance des chiffres-clés des installations de traitement de l'air depuis le début de l'exploitation depuis avril 2010, soit<sup>13</sup>:

- 55'318 heures de fonctionnement, dont

---

<sup>11</sup> Publication régulière sur <http://www.bci-info.ch/Info,Fact%20Sheets%20et%20Rapports?lang=fr>

<sup>12</sup> Disponibles sur [http://www.bci-info.ch/pdf/RISER\\_32-16\\_Eaux.pdf](http://www.bci-info.ch/pdf/RISER_32-16_Eaux.pdf)

<sup>13</sup> Pour des informations détaillées sur les résultats à l'émission, interprétation des valeurs et modes de calcul, voir les RISER Air sur <http://www.bci-info.ch/Info,Fact%20Sheets%20et%20Rapports?lang=fr>

- 44'655 heures en traitement oxydatif thermique,
- 10'188 heures sur la méthode complémentaire, le filtre à charbon actif, soit 18%, dont deux tiers suite à l'arrêt des travaux après l'explosion de 2010,
- 475 heures à l'arrêt total, majoritairement hors périodes d'exploitation.
- 6'458 m<sup>3</sup> de gaz propane brûlés, soit environ 3 m<sup>3</sup> par jour.
- 66'906 m<sup>3</sup> d'eau (29 m<sup>3</sup> par jour) et 456 tonnes de soude caustique (environ 20 kg par jour) utilisés pour le lavage des gaz post-combustion.
- Près de 8'000 analyses d'émissions effectuées, dont environ 6'500 screenings de l'air, pour évaluation de la conformité à l'OPair.
- Environ 400 tonnes de charbon actif employé.
- Consommation électrique : environ 4'000 kWh par jour.



*L'installation de traitement de l'air a traité l'air vicié des trois halles dans trois étapes. Des contrôles à la cheminée ont démontré le respect de l'OPair (photo aérienne de 2013)*

Il convient de rappeler que les valeurs d'émission à considérer pour la DIB ont été établies dans l'autorisation du Canton. Pour les substances pour lesquelles il n'y a pas de valeur légale définie, le Canton a retenu la valeur la plus sévère, soit 5 mg/m<sup>3</sup>. Cette valeur n'a été dépassée que dans 2,4% des cas sur toute la durée de service de l'installation. De manière générale, la performance de l'installation de traitement de l'air est jugée très bonne ; en cas de panne, les travaux d'assainissement étaient stoppés pour la sécurité des travailleurs.

Sur l'exercice 2016, **43 rapports intermédiaires du suivi environnemental et de réalisation** ont été publiés sur le site Internet de bci. 22 donnent les résultats de la surveillance des eaux souterraines, 10 du monitoring de la STEP, 9 du monitoring des émissions et immissions atmosphériques et un rapport porte sur l'état de la biodiversité.

### **La déconstruction du site**

**Il convient de rappeler que la déconstruction des installations est prévue dans le permis de construire de 2008. La première étape est la levée du confinement et le nettoyage des surfaces et engins, avec du côté du Canton, le contrôle de la qualité**

de la décontamination. En effet, tout ce qui se trouve dans les halles doit être dépoussiéré et nettoyé, y compris les surfaces intérieures des façades. Après un passage d'un aspirateur industriel, la suite du nettoyage peut se faire avec un karcher à haute pression, ce nettoyage n'étant possible que sur les surfaces scellées.

Il faut distinguer trois types d'origines de contaminations, 1) les surfaces en contact direct avec les lixiviats (cas de la chambre principale et d'autres chambres), 2) celles en contact avec les déchets au moment des travaux d'excavation et de conditionnement et 3) les plus grandes surfaces, en contact avec l'air et les poussières. Les deux premières catégories sont a priori aussi celles ayant subi les impacts les plus importants.

A ce stade, le Canton a reçu de bci le « Concept d'hygiène, de sécurité et d'environnement pour la phase 5, décontamination, déconstruction et remise en état du site de la DIB ». Dès le moment où les éléments de déconstruction sont décontaminés et contrôlés, bci respectivement les entreprises en charge se tourneront vers les filières d'évacuation classiques pour matériaux. Les structures métalliques ne seront pas réutilisées mais recyclées en fonderie, sachant aussi que la halle a été construite pour une durée de vie d'environ 5 à 10 ans. La décontamination devrait être achevée début 2017 ; certaines structures contaminées seront éliminées durant le démontage avec des mesures spéciales de protection des travailleurs.

Pour le contrôle de la décontamination, s'agissant des éléments en métal et en plastique présentant des surfaces lisses, la méthode utilisée pendant l'exploitation pour le contrôle des conteneurs sera appliquée (tests de surface). Pour les constructions en béton qui présentent de matériaux plus poreux, des carottages / analyses du béton seront réalisés après le nettoyage à haute pression.

L'évaluation sera faite en fonction des substances de référence pour l'assainissement. A cette fin, durant plusieurs mois, bci a fait des essais dans différents secteurs exposés, p.ex. dans la chambre principale ayant récolté des lixiviats depuis la fin des années 80, et ce sur toute la liste de paramètres analysés sur le site. Les enseignements de ces analyses sont que la migration des polluants dans le béton, même dans des secteurs hautement contaminés, est relativement faible.

Dès le 10 octobre, le traitement thermique de l'air vicié a été arrêté, avec recours au seul charbon actif. L'autorisation pour la levée du confinement a été donnée en novembre.

Les mesures d'accompagnement de l'ouverture de la halle sont les suivantes, compte tenu aussi du fait qu'il est possible que des odeurs puissent être perçues dans les alentours :

- Vérification d'absence d'impact suite à la levée du confinement et aux travaux de déconstruction/décontamination (activ-sampling pour screening et renforcement des mesures de retombées de poussières).
- Neutralisation des odeurs (produit Westrand, déjà utilisé en 2013).
- Réactivation sur un mode allégé du «réseau de nez» organisé lors du déplacement de la halle en 2013.

La déconstruction des infrastructures commencera début 2017 ; le démontage des arcs de la halle d'excavation est prévu pour juin 2017. Il est prévu d'affaiblir dans un premier temps à certains endroits la structure métallique et ensuite, avec des explosions ciblées, d'atteindre le métal pour que la structure s'effondre de manière contrôlée. Il s'agira de petites charges explosives bien placées qui ne devraient pas donner des détonations très importantes. Une information préalable sera diffusée dans les communes avoisinantes.



*Visite des membres de la CIS sur l'endroit du premier reboisement en juin 2016.*

Sur le site lui-même, un premier réaménagement de la surface forestière a eu lieu en mai 2016, avec la plantation de 1'300 arbres sur 1 ha d'une ancienne aire de stockage de matériaux de sol propres.

## **Suivi sanitaire des travailleurs**

### *Rappel de l'organisation*

Durant son fonctionnement à plein, le chantier de la DIB a compté une trentaine de personnes (5-6 occupées à l'excavation, environ 20 pour l'analyse, la préparation, le conditionnement et le transport des déchets, et 5-6 personnes de bci), effectif stable depuis le début de l'excavation. Le chantier comptant des salariés de langues allemande et française, les procédures de travail sont éditées en version bilingue et les instructions en direct dans la langue de la personne concernée.

Les travailleurs sont suivis par une hygiéniste du travail **qui procède tous les deux mois à des analyses de l'air des halles et évalue l'exposition des travailleurs** en tenant compte des mesures de protection, comme par exemple les équipements de protection individuelle (EPI), l'approvisionnement en air respirable, etc. 77 substances sont suivies dans ce cadre : 59 COV/BTEX, 10 amines et 8 nitroaromates.

**Parallèlement, des analyses d'urine et de sang (biomonitoring) sont effectuées tous les deux mois par le médecin de travail.** Ce dernier compile les résultats dans des fichiers informatiques anonymisés, générant des diagrammes par travailleur. En cas d'anomalie, il rencontre la personne concernée pour en rechercher la cause. De manière générale, les travailleurs ont la possibilité d'avoir une discussion bilatérale et confidentielle avec le médecin lors de ses passages bimestriels.

Ces informations sont transmises à l'hygiéniste cantonal du travail (qui réalise également ses propres campagnes de mesures) et aux spécialistes de la Suva<sup>14</sup>, qui disposent ainsi de la totalité des résultats ; cette **assurance fédérale contre les accidents et les maladies professionnelles conserve ces données pour pouvoir déterminer, en cas de besoin, un éventuel lien avec des maladies pouvant se déclarer à plus long terme.**

#### *Le suivi sanitaire des travailleurs en 2016*

A l'approche de la fin de l'assainissement, la Suva avait demandé à bci des conclusions concernant le suivi fait ; bci a demandé au médecin du travail et à l'hygiéniste de lui résumer les informations et résultats de mesures. Un premier jet de ce document interne a été discuté en février 2016 avec tous les acteurs concernés. Le Canton a alors fait état de diverses demandes, auxquelles il a été répondu. Le rapport destiné à la Suva n'a finalement, contrairement à certaines opinions émises, notamment par le Canton, pas été rendu public, les entreprises et les travailleurs concernés s'y opposant.



*Les employés ont été équipés avec un équipement de protection individuelle (EPI) avant leur entrée en zone noire. Tous les deux mois, l'état de santé des employés a été contrôlé par une équipe médicale.*

<sup>14</sup> La Suva, entreprise indépendante de droit public, assurait au 1.1.2016 127'000 entreprises, soit 1,975 million d'actifs et de chômeurs, contre les conséquences des accidents et des maladies professionnelles <https://www.suva.ch/fr-ch/la-suva/autoportrait/rapport-de-gestion>

Les travailleurs concernés souhaitent en particulier éviter que des personnes mal informées ou mal intentionnées n'utilisent certaines données d'une manière qui puisse leur porter préjudice. En effet, même si l'ensemble est présenté de manière anonymisée, en raison de la nature des informations et du petit nombre de travailleurs en cause, la crainte subsistait que certains d'entre eux puissent malgré tout être identifiés.

S'agissant du suivi des travailleurs (biomonitoring) au-delà de leur engagement sur le site, la Suva a finalement statué en été 2016 **par la négative**.

### *Premier bilan*

Lors de sa séance de septembre, la Commission a reçu le médecin du travail mandaté par bci et les consortiums du chantier, le Dr Stefan Jeggli, accompagné de l'hygiéniste cantonal du travail, M. Jean Parrat. Le Dr Jeggli a rappelé les enjeux de sa mission : les spécificités du mix de substances présentes à la DIB, les procédures à mettre en place sur le site, les expositions possibles et les mesures à prendre, le suivi sanitaire des travailleurs.

Pour les activités en « zone noire », la combinaison de sécurité avec approvisionnement en air respirable a été imposée. Cet équipement est toutefois pénible à porter, pose des problèmes de thermorégulation et restreint le champ auditif et visuel. Son port a été limité à 2 x 90 minutes par jour. De plus il ne saurait être efficace à 100%.

Il est rappelé que le suivi des travailleurs est organisé sur deux niveaux :

- **Une visite médicale d'entrée**, un contrôle de santé exhaustif tous les deux ans et une visite de sortie. Plusieurs candidats ont été refusés à l'entrée pour des raisons médicales, et plusieurs travailleurs ont dû cesser leur activité sur le site en raison de problèmes médicaux non professionnels détectés au cours du contrôle bisannuel. Un examen plus exhaustif est pratiqué pour toute personne ayant passé plus de 200 heures annuellement en zone noire.
- **Une analyse bimestrielle** de sang et d'urine, les prélèvements étant effectués les jeudis après la fin du travail et envoyés dans des laboratoires agréés. Sept molécules chimiques et la radioactivité sont contrôlées. De manière générale, les résultats des analyses d'urines et de sang présentent des concentrations basses.

Ce biomonitoring effectué par le médecin du travail (toujours en même temps que les prises d'échantillons par l'hygiéniste du travail) a toutefois ses limites, **beaucoup de substances présentes dans le mix de la DIB ne se prêtant pas au contrôle par le biomonitoring**. Il fallait donc définir des substances indicatrices. L'une d'entre elles est l'o-toluidine, toujours présente dans le mix de l'air ambiant, et on vérifie l'efficacité des mesures de protection par la teneur des urines en cette substance. Les valeurs limites pour les non-fumeurs sont d'environ 0,2 à 0,4 microgramme par litre dans les urines et d'environ 0,8 microgramme par litre pour les fumeurs. Elles ont toujours été respectées.

Suite aux conclusions du rapport susmentionné, la Suva a pris la décision de ne plus continuer le biomonitoring après la fin de la zone noire, voire sur des nouvelles postes de travail. Par ailleurs, le taux de fumeurs est important parmi les travailleurs du site, et plusieurs étaient en contact avec des substances chimiques durant leurs loisirs (bricolage de moteurs, usage de peintures pour bateaux, etc.). L'état des équipements personnels était en règle générale bon. Dans les rares cas de gants défilants, combinaisons déchirées, etc., le biomonitoring a détecté des valeurs trop élevées et donc permis une adaptation rapide pour la sécurité, preuve que le système fonctionne.

En l'état actuel des connaissances, aucun travailleur n'a contracté d'affection professionnelle à court, moyen ou long terme, lors de l'assainissement de la DIB, et aucune maladie professionnelle n'a été détectée sur les 71 travailleurs contrôlés. Aussi le Dr Jeggli soutient-il la décision de la Suva de ne pas poursuivre les contrôles sanitaires au-delà de la fin de l'engagement sur le site.

Quant à M. Parrat, il relève que l'accompagnement par le Canton et celui de la Suva s'est fait comme l'exige la législation et en bonne intelligence, ceci dès l'entrée en fonction des spécialistes, soit le Dr Stefan Jeggli pour la médecine de travail et Mme Chantal Leuenberger pour l'hygiène du travail. Le rôle du Canton et de la Suva est la surveillance et la validation des solutions proposées par les spécialistes. Le Canton et la Suva ont toujours reçu les données brutes ainsi que les interprétations des deux spécialistes. M. Parrat a participé à plusieurs journées d'échantillonnage.

Dans l'ensemble, les choses se sont bien passées, avec parfois des divergences à clarifier. La Suva a l'objectif de prévention, l'hygiéniste celui de protection de la santé. Pour la mise en place de certaines mesures, le Canton s'est appuyé sur un expert extérieur, le Prof. Michel Guillemin.

M. Parrat constate que les résultats du biomonitoring et du suivi montrent que le dispositif d'hygiène et de médecine du travail était approprié et efficace. Ainsi les résultats ont conduit à adapter entre autres la ventilation des équipements et les contrôles de surface, et ont permis de constater que les mesures répondaient aux objectifs fixés. Les résultats obtenus sont bons, les outils ont été suivis et on peut dire que le suivi sanitaire mis en place est une belle réussite.

Lors de sa séance de décembre, la Commission est revenue sur la situation du conducteur de l'engin qui a subi l'explosion sur le site de juillet 2010. En effet ce dernier a été fortement déstabilisé par cet accident. Après un suivi médical et psychologique, le machiniste a coupé tous les contacts dans un premier temps. Plus tard, il s'en est ouvert aux médias à diverses occasions. Cette réaction personnelle ne peut cependant pas être couverte par une approche en termes de santé et de sécurité au travail, aucune atteinte physique n'ayant été constatée.

## **5. Réaménagement du site après travaux**

L'association Escalé Bonfol a vu le jour en août 2011 dans le contexte de l'accord conclu le 29 octobre 2007 entre la Commune de Bonfol et bci en vue d'un soutien au développement de la commune. En 2009, un groupe de plus de 20 personnes avait



participé à la conception d'un projet sous la direction du bureau lausannois Urbaplan. Le concept retenu a été validé par le Conseil communal pour être le projet de développement au sens de la convention, et bci a accepté de contribuer à sa réalisation à hauteur de trois millions de francs. De son côté, la commune de Pfetterhouse a obtenu un montant de 350'000.- de bci, qu'elle souhaite consacrer à des réalisations pérennes.

Comportant le président de l'association, le maire de Bonfol et une administratrice-secrétaire-trésorière<sup>15</sup>), un comité et une centaine de membres, l'association est composée de 5 groupes de travail. L'association est indépendante de l'administration communale. Néanmoins, la Commune soutient à 100% ses projets, même si elle n'aura pas de grands moyens financiers à leur affecter.

Il en est résulté 5 secteurs formant ensemble le *projet Escale Bonfol* :

- l'aménagement du centre de la localité ;
- la réalisation d'une œuvre Land-art ;
- le développement d'un programme d'activités basées sur le potentiel nature ;
- la valorisation du patrimoine bâti ;
- l'étude des besoins et des potentialités des personnes âgées<sup>16</sup>.

S'agissant du volet Land-art, «*par une réalisation d'exception sur le site assaini de la décharge, il proposera un lieu de mémoire tourné vers l'avenir, un lieu vivant et ludique où tous les âges pourront s'y retrouver, un lieu pour réparer symboliquement les méfaits de l'entreposage des déchets chimiques de l'industrie bâloise durant près de 50 ans, un lieu de rencontre et de partage*<sup>17</sup>.»

Quant au Canton, il rappelle que le plan spécial peut être modifié moyennant le respect des procédures en place, lesquelles peuvent toutefois prendre du temps. En automne 2016 a eu lieu une rencontre entre le Service cantonal du développement territorial, bci, et Escale Bonfol accompagné de son mandataire Biotec. Il en résulte que les enjeux juridiques sont solubles, pour autant que le fil conducteur reste de faire quelque chose compatible avec l'affectation en zone forêt et non à la place de celle-ci.

Les discussions ont porté sur le maintien de toute ou partie du mur de soutien de la halle, sur la construction d'une tour d'observation, l'aménagement de chemins forestiers et éventuellement d'un plan d'eau, la réalisation d'un projet de mobilité douce vers Pfetterhouse ou encore le maintien de la voie ferrée pour un accès ultérieur en vélorail jusqu'au site. Quant à la piste cyclable entre Bonfol et Pfetterhouse, elle fera l'objet d'une étude préalable et d'une étude de faisabilité, sachant aussi que sa réalisation entraînerait nettement plus d'investissements sur sa partie française que du côté suisse.

La suite de la procédure est de mandater le bureau d'architecture Botta pour un nouvel avant-projet. Le cas échéant l'établissement d'un plan spécial communal, au 1<sup>er</sup>

---

<sup>15</sup> <http://www.escalebonfol.ch/index.php/fr/association/comite>

<sup>16</sup> Selon <http://www.escalebonfol.ch>

<sup>17</sup> <http://www.escalebonfol.ch/index.php/fr/themes/landart>

semestre 2017, donnerait le cadre de la réalisation des divers projets retenus, le maintien de la voie ferrée nécessitant une modification du plan spécial cantonal. Il s'agira également d'organiser la déconstruction des équipements de la DIB en sorte de maintenir les éléments concernés par le projet, de créer une fondation et de rechercher des fonds.

Le Canton encourage Escale Bonfol à poursuivre ses travaux, la DIB constituant un élément important de l'histoire (locale, jurassienne, industrielle) qui mérite une réalisation particulière sur ce site dont l'histoire est liée à l'argile, et dont l'assainissement représente une belle réussite. De même, la Commission a toujours soutenu ces projets et encouragé les parties prenantes à gérer la déconstruction des installations et le réaménagement du site de manière à garder une trace de la DIB. Celle-ci, depuis son origine jusqu'à son assainissement définitif, exprime un volet important de l'histoire de la région.

## 6.- Autres activités de la Commission

Après l'enlèvement des déchets du site, la question du rôle de la Commission a été débattue fin juin par le *Comité restreint*, regroupant en particulier les fondateurs de la Commission, bci et le Canton. Il s'est dégagé un consensus sur le fait qu'**un suivi par les principales parties prenantes sur divers points reste judicieux**. Parmi ces derniers : le démantèlement des installations, le réaménagement du site, le suivi par l'autorité compétente des paramètres environnementaux.

Il a été décidé de maintenir en fonction la Commission dans un premier temps jusqu'à fin 2018. Une année avant ce délai, ses membres feront une proposition aux fondateurs ; pour les années 2017 et 2018, le nombre de séances annuelles sera réduit en principe de moitié, en maintenant la possibilité de rencontres supplémentaires si le besoin s'en fait sentir.

## 7. - Comptes 2016

Rubriques	Budget 2016 (CHF)	Comptes 2016 (CHF)
Frais de repas, de déplacement et de séance	8'000.00	6'458.05
Communication et information	8'000.00	664.15
Enregistrement vidéo	8'000.00	7'960.00
Divers, imprévus	4'000.00	0.00
Accompagnement administratif	30'000.00	23'640.00
<b>TOTAL</b>	<b>58'000.00</b>	<b>38'722.20</b>

St-Ursanne, le 17 mars 2017

René LONGET  
Président

**Annexe : Liste des membres de la Commission****Liste des membres de la Commission au 31.12.2016****Président**

- **Longet René**

**Entités fondatrices**

- **Canton du Jura (2 voix): Meusy Jean-Pierre**, responsable dossier DIB Canton du Jura **Schaffter François**, Juriste ; *suppléants: Fernex Jean, Bapst André, Buser Marcos*
- **bci (2 voix): Fischer Michael**, directeur de la bci Betriebs-AG; **Scharvogel Bernhard**, responsable de la communication et des contacts avec les médias ; *suppléants : Kurc Damien, Houpe Emilie*

**Institutions suisses**

- **Office fédéral de l'environnement (OFEV) (1 voix): Hitzfeld Bettina**, Cheffe de la Division Sol et biotechnologie ; *suppléant: Hammer Bernhard*
- **Commune de Bonfol (2 voix): Moser John**, Conseiller communal, **Girardin Marie-Josée** ; *suppléant: Schaffter Thierry*
- **Commune de Beurnevésin (1 voix): Egloff Daniel**, *suppléant: vacant*

**Institutions françaises**

- **Région Alsace - Administration (1 voix): Bellec Simon**, Agence régionale de santé (ARS)
- **Département du Territoire de Belfort - Conseil départemental (1 voix): Rousse Frédéric**, *suppléant: Richert Jean*
- **Département du Territoire de Belfort - Administration (2 voix): vacant**
- **Région Alsace – Administration (1 voix): Vallart Jacques**, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), *suppléant: Heimanson Carl*, Agence régionale de santé (ARS)
- **Département du Haut-Rhin - Conseil général (1 voix): Reinhard Armand**, Conseil général du Haut-Rhin, *suppléant: Walter Georges*, directeur du Pôle Environnement et Cadre de vie
- **Département du Haut-Rhin - Administration (2 voix): Scherrer Pierre, Comesse Jean-Michel**
- **Préfecture du Haut-Rhin: Lambert Marie-Claude**, Sous-Préfète d'Altkirch
- **Syndicat mixte pour l'aménagement et la renaturation du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux (SMARL) (1 voix): Dietmann Daniel**, *suppléant: Waechter Antoine*
- **Communauté de Communes du Sud Territoire : (1 voix): Duprez Jean-Jacques** ; *suppléants : Deballe Guillaume, Ecoffey Hubert*
- **Commune de Pfetterhouse (1 voix): Frisch Jean-Rodolphe**, Maire; *suppléant: Heyer Morand*, adjoint
- **Commune de Réchésy (1 voix): vacant**

**Société civile**

- **WWF Suisse (1 voix): Etter Marie-Anne**

- **Greenpeace en Suisse** (1 voix): **Wüthrich** Matthias; *suppléant: Zenger Yves*
- **Pro Natura Jura** (1 voix): **Egger** Jean-Pierre ; *suppléante: Merguin Rossé Lucienne*
- **Unia Le Syndicat** (1 voix): **Marchena** Angel, secrétaire régional ; *suppléant: Hamel Arthur*
- **Demeter Suisse**, (1 voix): **Küffer Heer** Susanne
- **Collectif Bonfol franco-suisse** (1 voix): **Fousseret** Alain, Conseiller régional ; *experts: Walther Jean-Louis, Forter Martin*
- **Commission de Protection des Eaux de Franche-Comté** (1 voix): **Lassus** Michel
- **Chambre de commerce et d'industrie du Jura** (1 voix) : **Gerber** Jean-Frédéric, Directeur
- **Equiterre** (1 voix) : **Chevalley** Isabelle
- **Alsace Nature Haut-Rhin** (1 voix) : **Bernhard** Pierre; *suppléant: Pluskota Jean*

### Secrétariat de la Commission

- **Office de l'environnement**, Canton du Jura, **Gschwind** Kathrin

### Membres du Bureau de la Commission

- **Longet** René, *président de la Commission*
- **Lassus** Michel, *vice-président de la Commission*
- **Frisch** Jean-Rodolphe, *représentant des Communes françaises, vice-président*
- **Scherrer** Pierre, *représentant des entités françaises*
- **Moser** John, *représentant de la Commune de Bonfol*
- **Meusy** Jean-Pierre, *représentant du Canton (\*)*
- **Schaffter** François, *représentant du Canton (\*)*
- **Scharvogel** Bernhard, *représentant de la bci*
- **Wüthrich** Matthias, *représentant des ONG*

(\*) *En cas de vote, le Canton ne dispose que d'une voix*